



La Destrousse le 30 avril 2025

à M. LAN Michel, Maire de La Destrousse

Objet : Préavis de grève pour la journée du 13 mai 2025 couvrant l'ensemble des agents de la collectivité

Monsieur le Maire,

Dans le cadre d'une journée de grèves et manifestations de la fédération CGT des services publics, nous vous informons rejoindre les mots d'ordres nationaux le 13 mai 2025 de 0 h à 24h.

À La Destrousse, comme ailleurs, les répercussions des nouvelles dispositions de l'Etat vont encore contribuer à sanctionner les agents. Nous avons subi les 1607h, la journée de carence, le gel du point d'indice entraînant une perte de salaire de 18% en 10 ans, la fin de la GIPA et comme si cela ne suffisait pas nous avons dorénavant des sanctions pécuniaires supplémentaires en cas de maladie ordinaire.

À La Destrousse : Le syndicat CGT vous a sollicité par courrier pour prendre une délibération n'appliquant pas la diminution de rémunération de 10% en congé de maladie ordinaire lors des trois premiers mois. Malgré votre positionnement contre cette mesure, vous tenez à appliquer la réglementation à la lettre. Qu'à cela ne tienne !

Nonobstant nos multiples alertes concernant l'impossibilité de moduler le Complément Indemnitaire Annuel en fonction des congés de maladie ordinaire, vous vous obstinez à aller à l'encontre des textes en vigueur.

Après la mobilisation du 8 mars, journée de lutte pour les droits des femmes, après la mobilisation des retraités le 20 mars en raison de leur niveau de pension parfaitement inacceptable, après la mobilisation du 1^{er} avril du secteur médico-social durement touché par les décisions iniques du gouvernement, et la journée d'action et de mobilisation du 3 avril, **la Fédération CGT des Services publics et le syndicat CGT des Territoriaux de La Destrousse, conscients des attentes des agents et des usagers, appellent à une journée de grève et de manifestation le 13 mai 2025 pour exiger, au niveau national :**

- L'augmentation du point d'indice des fonctionnaires à 6€ et l'augmentation générale des salaires.
- Le maintien de l'indemnisation des CMO à 100% et l'abrogation du jour de carence pour le droit de se soigner.
- L'abrogation de la réforme des retraites Macron-Borne et le retour à la retraite à 60 ans (avec départs anticipés pour les catégories pénibles et insalubres) et la sauvegarde de la CNRACL
- L'abrogation de la loi dite de transformation de la Fonction publique, qui n'est rien d'autre qu'une vaste machine à précariser les agents et à préparer le terrain des privatisations.
- La priorisation au financement des services publics, des politiques publiques et de la fonction publique pour répondre aux impérieux besoins des usagers.

Et au niveau local :

- Un déroulement de carrière sans frein, comme le prévoient les Lignes Directrices de Gestion.
- Un versement du CIA non conditionné sur les jours de Congés de Maladie Ordinaire, conformément aux textes et l'annulation de la délibération illégale sur le RIFSEEP (CAA Versailles n°18VE04033).
- La mise en place sans délai d'un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes (art. L135-6 du CGFP).
- La prise en compte des sujétions particulières pour déroger aux 1607 heures (décret 2001-623).

Pour le syndicat CGT des Territoriaux de La Destrousse
Le Secrétaire Général



Sébastien PEIGNÉ